



## Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT

### Transports Routiers Interurbains de Voyageurs

#### Communiqué de presse

### Quand le MEDEF et CGPME bafouent un accord conventionnel !

Dans le secteur d'activité du Transport Routier Interurbain de Voyageurs, un accord a été signé en date du 13 février 2014, par toutes les Organisations Syndicales et une Organisation Patronale (OTRE), permettant de redéfinir les paliers d'ancienneté pour tous les salarié(e)s et toutes les catégories professionnelles du champ conventionnel.

Après près de deux ans d'attente, les textes étaient, **enfin**, inscrits à l'ordre du jour de la Sous-commission d'extension du 14/01/2016.

Après la complicité des politiques envers leurs grands amis, les patrons, mettant tout en œuvre pour tenter de s'opposer à l'extension d'accords conventionnels permettant de redonner un peu de pouvoir d'achat aux salariés les plus fragilisés payés au minimum, **voilà que le MEDEF et CGPME s'associent pour faire jouer leur opposition.**

La FNTV, petit soldat du MEDEF et CGPME, qui représente les grands groupes de transports (KEOLIS, TRANSDEV, RAPT DEV, ...), ceux-là mêmes qui se gavent d'argent public donc de notre argent au travers des divers impôts et taxes que nous payons, **ont mis leur menace**, latente depuis quelques semaines, **à exécution.**

Par leur attitude et leur comportement, le patronat et le gouvernement organisent la pauvreté et la précarité avec peu de scrupule ! Il est temps de dire stop !

**La CGT exige que cette évolution des nouvelles grilles d'ancienneté pour toutes les catégories des personnels du secteur TRV soit étendue à la prochaine Sous-commission du 04 février 2016 pour une application par décret dans un délai de 15 jours maximum.**

La CGT revendique d'autres choix favorables à l'emploi, au pouvoir d'achat, au développement de la protection sociale et des services publics, à la conquête de nouveaux droits, notamment celui d'une sécurité sociale professionnelle et d'un nouveau statut du travail salarié.

Montreuil, le 27 janvier 2016

Contact :  
Jean-Marc LAMBERT  
Responsable secteur TRV